



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/55/SC.II/L.2  
26 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-cinquième session  
Genève, 15-26 septembre 2008

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II AU CONSEIL  
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
À SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION**

**Table des matières**

COMITÉ DE SESSION II

Le développement économique en Afrique: Libéralisation du commerce  
et résultats à l'exportation en Afrique

Conclusions concertées (...)..... 2

*Page*

## COMITÉ DE SESSION II

### Le développement économique en Afrique: Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique

#### Conclusions concertées (...)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Se félicite* du rapport établi en 2008 par le secrétariat de la CNUCED, intitulé *Le développement économique en Afrique: les résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce – quelques tendances et perspectives*, et *prend note* de la conclusion du rapport selon laquelle le développement des exportations exige davantage qu'une libéralisation du commerce et des politiques complémentaires sont nécessaires pour s'attaquer aux divers facteurs qui limitent la capacité d'offre des pays, de façon que les pays africains puissent tirer parti des débouchés à l'exportation;

2. *Reconnaît* l'ampleur des efforts de libéralisation du commerce déployés aux niveaux unilatéral, régional et multilatéral par les pays africains au cours des vingt-cinq dernières années, dont les effets positifs ne se sont pas fait pleinement sentir, d'où la nécessité d'efforts continus et complémentaires; et *note avec préoccupation* que la performance des exportations a été relativement faible, notamment en termes de diversification vers la production de produits à plus forte valeur ajoutée dans les secteurs agricole et manufacturier, comme en témoigne la baisse de la part de marchés de l'Afrique dans le total des exportations mondiales de marchandise de 6 % en 1980 à 3 % en 2007, d'après le *Manuel de statistique de la CNUCED 2008*;

3. *Reconnaît également* les incidences, aussi bien sur le commerce que sur le développement, de l'érosion des préférences commerciales pour les pays africains. Dans ce contexte, il faut trouver des solutions efficaces et appropriées à cette érosion, notamment dans le cadre des résultats des négociations commerciales multilatérales, pour répondre aux besoins des pays africains en matière d'accès aux marchés et de diversification;

4. *Réaffirme* que chaque pays africain doit être le premier responsable de son propre développement, en gardant présent à l'esprit le rôle d'un environnement international favorable. À cet égard, les stratégies nationales de développement en Afrique devraient comprendre, selon

qu'il convient, l'adoption de mesures sectorielles relatives à l'offre telles que mesures d'incitation, promotion de la productivité et réformes institutionnelles, visant tous les secteurs de l'économie, y compris des politiques monétaires, afin de renforcer la réactivité de l'offre aux débouchés à l'exportation résultant de la libéralisation du commerce;

5. *Note avec préoccupation* les incidences de la crise alimentaire actuelle sur plusieurs pays africains et *souligne* l'importance des stratégies de développement du secteur agricole en tant que moyen de promouvoir la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de réduire le risque de futures crises, par exemple grâce à des mesures visant à: a) accroître les investissements publics dans l'agriculture, en tenant compte des accords, relevant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, relatifs à l'affectation à l'agriculture d'une plus forte proportion des budgets nationaux; b) offrir des incitations financières pour la modernisation du secteur; et c) développer des programmes de diversification des exportations;

6. *Souligne* que les politiques structurelles visant à promouvoir le secteur manufacturier adoptées par les gouvernements avec, le cas échéant, le soutien des partenaires de développement devraient s'attacher à: a) créer des infrastructures fiables permettant de soutenir une production et des exportations efficaces; b) encourager les entreprises à devenir plus compétitives en accroissant la productivité du travail et en développant leurs capacités technologiques; et c) promouvoir la création de plus vastes marchés ainsi que de plus grandes entreprises, afin de bénéficier d'économies d'échelle, tout en prévoyant des mesures d'appui aux petites et moyennes entreprises;

7. *Déplore* la faiblesse des échanges commerciaux entre pays africains et *reconnaît* que promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales et interrégionales, y compris les possibilités intrinsèques offertes par divers partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, pourrait aider les pays africains à accroître leurs exportations, ce qui leur permettrait de diversifier leurs traditionnelles exportations de produits primaires bruts au profit de produits plus dynamiques;

8. *Invite* les partenaires commerciaux de l'Afrique à continuer d'ouvrir leurs marchés aux produits intéressant le commerce d'exportation des pays africains et à continuer d'aider ces pays à améliorer leur capacité de s'adapter à des normes techniques de plus en plus exigeantes, s'agissant en particulier des normes alimentaires et sanitaires;

9. *Invite en outre* les partenaires commerciaux de l'Afrique à s'attaquer d'urgence aux incidences des obstacles non tarifaires, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, notamment sur les exportations agricoles de l'Afrique, qui freinent la diversification; et à cette fin, *demande* notamment à tous les pays d'honorer leurs engagements respectifs d'octroyer un accès en franchise et hors contingent aux pays les moins avancés, comme prévu dans la Déclaration ministérielle de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce;

10. *Souligne* que les pays donateurs et les organisations multilatérales compétentes jouent un rôle essentiel en aidant les pays africains, notamment par le biais de l'Aide au commerce, à améliorer leurs capacités de production et d'exportation;

11. *Invite* la CNUCED, dans les limites de son mandat, comme convenu dans l'Accord d'Accra, à poursuivre son travail d'analyse approfondie et critique et à s'efforcer d'élargir la diffusion des résultats de ses travaux de recherche.

-----